



MAQUETTE TYPE CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le collège Sabine ZLATIN – 0011067e - 01300 BELLEY
l'académie de Lyon et le conseil départemental de l'AIN

2017- 2021



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE 2017- 2021

SOMMAIRE

Préambule	4
1 Diagnostic	5
1-1 Contexte	
1-2 Points d'appui et d'amélioration	
1-3 Problématique de l'établissement et axes de progrès	
2 Objectifs stratégiques.....	7
3 Leviers stratégiques	7
4 Accompagnement (autorité académique et conseil départemental)	8
5 Durée du contrat	9
Annexe : les indicateurs.....	10

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

Le dialogue entre le collège et les autorités académiques doit reposer sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre. Il doit promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif.

Véritable outil de pilotage stratégique des collèges, le contrat d'objectifs permet de conforter le dialogue entre l'établissement et les autorités académiques. Il favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement et les autorités académiques pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire n°2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

Un guide de la contractualisation, élaboré conjointement par les académies de Grenoble et de Lyon, est mis à la disposition de tous les chefs d'établissements au sein de l'intranet IDÉAL dans l'« Espace établissements » rubrique «Outils de Pilotage», ou rubrique «Documents communs» (dossier «guide de la contractualisation»).

Ce guide formalise les différentes étapes d'élaboration du contrat d'objectifs ainsi que les modalités de suivi et d'accompagnement de cette démarche par l'académie.

1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par l'établissement, qui sera partagé lors de la phase de dialogue avec l'autorité académique.

Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte : caractéristiques du collège, du public accueilli et inscription territoriale

Le collège du Bugey s'est installé à la rentrée 2016 dans un bâtiment neuf à l'entrée de la ville quittant ainsi la cité scolaire qu'elle partageait avec le lycée depuis 1968.

Le collège recrute sur 19 écoles et sur un territoire étendu.

L'effectif est de 940 élèves, comprenant une Segpa et un dispositif ULIS. 650 élèves sont demi-pensionnaires dont 600 sont transportés.

Les classes sont en règle générale chargées voire à l'effectif maximum sur certains niveaux (29 élèves en 5^e dans toutes les classes).

La population accueillie à la rentrée 2017 sera plus importante (1 à 2 divisions de plus).

Cependant, l'ouverture du collège de Briord à la rentrée 2018 permettra aux élèves les plus éloignés d'être scolarisés plus près de leur domicile.

Une frange de la population du secteur de Belley tend à se paupériser.

Le taux de familles favorisées est en dessous du taux académique de 8 points : 14 %

Le taux des familles défavorisées est en augmentation constante : + de 10 points en 4 ans : 39 %

Le taux d'élèves boursiers est important : 25 % dont 4.6 % au taux 3.

Certaines familles défavorisées sont dans une grande précarité.

La part des non diplômés des 15-24 ans est à plus de 25 % alors que le secteur n'est pas dans une zone à risque en la matière. Le contexte économique est favorable avec un taux de chômage en dessous de 8 %.

Une structure privée accueille les élèves de la 6^e à la terminale. Des retours d'élèves, fin de 5^e ou 4^e sont importants et non prévisibles. Cet institut propose des sections technologiques STI2D et ST2S que n'a pas le lycée du Bugey.

Belley se situe dans le sud du département, à la frontière avec la Savoie. Chambéry est la ville la plus proche. C'est une région de moyenne montagne enclavée peu attractive n'étant pas favorisée par les dessertes de transports. La gare pour rejoindre Ambérieu ou Bourg est à 5 km avec peu de bus pour rejoindre Belley.

La complexité des déplacements et le coût d'un internat ne permettent pas aux familles les plus fragiles d'envisager une poursuite d'étude en dehors du lycée public de Belley.

2/ Points d'appui et d'amélioration

Points d'appui :

- Partenariat locaux : entreprises, communauté de commune, centre social, sessad, mairie, action culturelle, clubs sportifs...sont des points d'appui pour les différents parcours et les projets
- Implication des enseignants, des fédérations de parents d'élèves
- les enseignants et les plateaux techniques de la Segpa,
- les professeurs de technologie (voitures à énergie solaire, concours de l'innovation technologique, prix gagné à Paris)
- Engagement des enseignants dans l'utilisation de nouveaux outils numériques : 2 classes mobiles à la rentrée 2017
- Ouverture d'une classe à projet sportif en 6^e et 4^e à la rentrée 2017 afin de favoriser la mixité sociale et l'implication des élèves dans les activités de l'UNSS.
- Activités artistiques : Atelier de cinéma depuis 2014, réseau expo en partenariat avec le musée d'Annecy, classes à PAC, sorties culturelles

Points d'amélioration :

- La prise en charge de la difficulté scolaire doit évoluer
- Les pratiques d'évaluation des d'enseignants doivent évoluer
- Les relations avec certaines familles doivent évoluer, relations parfois inexistantes
- Climat scolaire doit être amélioré : trop d'incivilités, d'irrespect et de gestes brutaux
- L'atelier relais doit développer ses stratégies
- Ressources humaines : secrétariat, infirmière postes à renforcer
- Optimiser l'organisation des cours d'EPS afin de permettre une utilisation rationnelle des infrastructures sportives
- Transports scolaires : organisation de la prise en charge des élèves à améliorer
- Gestion des 500 élèves transportés, et des 700 élèves demi-pensionnaires

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

- Résultats au DNB (82 %) et taux de passage en 2^{nde} (66,8 %)
- Taux de passage en 2^{nde} pro (11%)
- Prise en charge des élèves en très grande difficulté en lien parfois avec des troubles du comportement
- Développer l'engagement et l'efficacité de l'équipe vie scolaire dans ses missions et l'accompagnement des élèves dans le contexte difficile du collège
- Développer l'implication des élèves dans les pratiques sportives et culturelles
- Renforcer le travail avec les écoles dans le cycle 3 et la liaison 3^e-2nde

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

- Améliorer le climat scolaire
 - Favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques et de l'évaluation
 - Améliorer la prise en charge des élèves en très grande difficulté et/ou en rupture scolaire
 - Développer le parcours avenir,
 - Explorer la faisabilité d'une 3^e prépa-pro au collège reposant sur un projet innovant
 - Développer des pôles d'excellence dans les domaines artistiques et sportifs
-
- *1^{er} objectif : insuffler « l'esprit de Sabine Zlatin » à tous les élèves afin de susciter et nourrir une ambition personnelle, en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative*
 - *2^e objectif : favoriser le vivre ensemble et construire une véritable mixité dans le cadre de l'école inclusive*
 - *3^e objectif : inscrire l'établissement dans une dynamique collective, appuyée sur des projets permettant aux élèves d'être impliqués, responsables et reconnus dans leurs diverses compétences*

3 LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Département.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

- Réécrire le projet d'établissement en associant la communauté scolaire dans son ensemble : enseignants, personnels, élèves et parents
- Les apprentissages
 - Accentuer le partenariat avec le 1^{er} degré : continuité des programmes, construction des progressions, projets communs, connaissance des élèves

- Favoriser l'évolution des pratiques d'évaluations et des pratiques pédagogiques par la formation des enseignants dans le cadre de la réforme
 - Favoriser le développement du numérique avec l'équipement en tablettes
 - Consolider l'accompagnement des élèves en difficulté en renforçant les liens avec les familles et l'implication de tous
 - Créer un GPDS et renforcer les actions de l'atelier relais
 - Relancer la liaison 3^e-2nde
- L'ouverture sur l'extérieur
 - Favoriser l'ouverture culturelle artistique et scientifique
 - Développer le parcours avenir et favoriser l'ambition des élèves en s'appuyant sur le tissu local : entreprises, projet culturel de la communauté de communes, médiathèque...
 - Favoriser les échanges linguistiques avec les partenaires européens ou plus lointains
 - Contribuer à l'évolution de la carte des formations
- La citoyenneté et le vivre ensemble
 - Favoriser la mixité sociale à travers des projets communs sportifs, culturels, solidaires...
 - Créer un cadre de vie sécurisant et respectueux des personnes
 - Elaborer un projet vie scolaire en lien avec les actions du CVC
 - Construire des projets fédérateurs afin de dégager une dynamique collective favorable au vivre et apprendre ensemble

4 ACCOMPAGNEMENT (autorité académique et conseil départemental)

L'autorité académique identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

- Accompagnement des évolutions pédagogiques
- Vigilance quant à la présence « adultes » et à l'encadrement au sein du service vie scolaire
- Accompagnement du groupe de prévention du décrochage scolaire avec l'appui de l'IEN IO et du CIO pour répondre à un public mixte

Conseil départemental

- Accompagnement à travers les dispositifs éducatifs afin de mobiliser les équipes notamment autour des valeurs de la république et du développement durable
- Accompagnement par le biais des tablettes numériques au service des méthodes pédagogiques innovantes adaptées à chacun

5 DURÉE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir du 1^{er} septembre 2017 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure) Il expire à la date du 31 août 2021. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectif doit être établi et signé en trois exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration :

Vote du Conseil d'Administration :

A _____, le

Le chef d'établissement,

Vu, le
L'inspectrice d'académie-
Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

A _____, le
La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

A _____, le
Le Président du conseil départemental
de l'Ain

ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : Insuffler « l'esprit de Sabine Zlatin » à tous les élèves afin de susciter et nourrir une ambition personnelle, en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de partenariats	5	A minima 5
Nombre d'élèves de 3 ^{ème} accueillis en mini stage	10	30
Résultats au DNB	82 %	87 %
Taux de passage en 2 ^{nde} GT	65 %	69 %

Objectif : Favoriser le vivre ensemble et construire une véritable mixité dans le cadre de l'école inclusive

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre d'élèves ayant participé à au moins un projet	698	Tous les élèves
Nombre de projets ayant un axe sur les valeurs républicaines	1	3
Nombre de projets proposés par le CVC	0	3

Objectif : Inscrire l'établissement dans une dynamique collective, appuyée sur des projets permettant aux élèves d'être impliqués, responsables et reconnus dans leurs diverses compétences

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de projets concernant un niveau complet	1	4
Nombre de projets en partenariat avec les acteurs locaux	1	3

Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.